

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 13 janvier 1951.-

N° 100 /Prison.



M

OBJET:  
Régime pénitentiaire.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Comme suite à votre n°634I/Cont.R.P. du 9/12/1950, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que pour doter toute la Prison d'Astrida de planches de couchage, il serait nécessaire de me faire parvenir 8m3 de bois en planches de 2m. de long et 0,03 m. d'épaisseur.-

A défaut de planches nous pourrions utiliser des nattes qui seraient cependant à remplacer environs tous les 3 mois.-

Pour une première distribution de nattes, à raison de 2 nattes par détenu, il me serait nécessaire de disposer d'une somme de 2.500,-frs.-

L'Administrateur Chef de Territoire,  
P.O. Le Gardien de Prison, CH.LEES,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "CH. LEES", written over a horizontal line.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
du Congo Belge  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A.-  
=====